

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU SYNDROME DU BÉBÉ SECOUÉ : QUELLES AVANCÉES MÉDICALES ET JUDICIAIRES ?

DATE

13 → 15
NOV. 2019

NOMBRE D'HEURES

18 H

LIEU

ENM

3, TER QUAI AUX FLEURS
75004 PARIS

ÉCOLE(S)
ORGANISATRICE(S)

ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE
(ENM)

CHEF DE PROJET

Fanny BUSSAC

magistrate et
coordonnatrice de
formation à l'ENM
Fanny.Bussac@justice.fr

CONTACT
ADMINISTRATIF

Valérie GAUDELET

Assistante de formation
Valerie.gaudelet@justice.fr
T. 01 44 41 88 08

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

13 octobre 2019

CONDITIONS D'ACCUEIL

Ni hébergement sur place,
ni restauration

Le Syndrome du Bébé Secoué, forme particulière de traumatisme crânien, est une forme de violence de l'enfant particulièrement sévère: 20% des victimes en meurent et une grande partie de ceux qui survivent gardent – du fait des lésions cérébrales - des séquelles pour leur vie entière. Il importe donc de connaître ce syndrome pour protéger l'enfant et protéger ses droits.

Des avancées essentielles dans les connaissances ont été faites récemment au plan médical et judiciaire concernant le mécanisme du secouement, sa répétition, le diagnostic, la datation, l'enquête judiciaire et la protection des intérêts de l'enfant. De nouvelles recommandations ont été publiées par la Haute autorité de santé.

OBJECTIFS

- › Comprendre le mécanisme du secouement, prendre conscience des séquelles sur le devenir physique et psychique de l'enfant, connaître les bonnes pratiques en matière de signalement et de traitement de ces situations.

CONTENU

- › Approche pluri disciplinaire du phénomène avec conférences, tables rondes et retours d'expériences de professionnels du monde judiciaire et médico-légal.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Exposés, film, questionnaires, débats.

PUBLIC VISÉ

20 places RESP : cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.